



NUMÉRO HORS-SÉRIE COLLOQUE DU SIRTI SUR L'AVENIR DES INDÉPENDANTS DE L'AUDIOVISUEL LES ACTES



Une participation de haut niveau

Tous les parlementaires annoncés étaient bien présents et sont intervenus au cours des trois débats de la matinée du 10 avril, la participation d'une quinzaine de sénateurs et de députés a été remarquable. Comme le signalait Marie-Christine Blandin, les colloques parlementaires comptent rarement un tel niveau de participation des élus. Sans oublier des responsables politiques nationaux de plusieurs partis politiques, des collaborateurs ministériels ou parlementaires, des représentants de l'Etat, le Président et des membres du CSA, de ses services et des Comités Territoriaux de l'Audiovisuel... venus prendre le pouls des PME indépendantes de la radio et de la télévision.

Ils ont tout filmé !

Les techniciens de l'entreprise Multicast System avaient installé leurs caméras motorisées au Sénat pour ne rien rater de ce colloque du SIRTI. L'entreprise en a profité pour démontrer une nouvelle fois son savoir-faire en filmant l'intégralité des débats en long, en large et en travers. Les moyens innovants et légers de captation vidéo permettent de repenser la frontière entre radio et télévision, une frontière que le SIRTI efface en rendant solidaires les indépendants des deux médias.

Et si on se mariait ?

Les derniers mois de la présidence Boyon ont été marqués par des désaccords nombreux entre le SIRTI et le CSA : sur la RNT, le plafond de concentration, les fréquences FM+, la numérotation TV, le fond mais aussi la forme... Le colloque est l'occasion pour les indépendants de l'audiovisuel de tourner la page en accueillant le nouveau président du CSA. Pour ces nouvelles "fiançailles", Olivier Schrameck était accompagné de deux conseillers, de représentants des directions et des services du CSA et de plusieurs Comités Territoriaux de l'Audiovisuel.

BRUITS DE FOURCHETTES

L'intérêt d'un colloque c'est qu'il se termine autour d'un buffet-déjeuner afin de prolonger les discussions... A la Présidence du Sénat, dans les salons de Boffrand, l'oreille de La Lettre Pro de la Radio a pu constater que l'ensemble des participants était satisfait de cette matinée dont la qualité et la densité étaient soulignées en même temps que celle de l'accueil et du cadre.

EXCLUSIF

Le CSA "nouveau" à l'écoute

Pour son premier grand oral devant les professionnels des radios et des télévisions indépendantes, Olivier Schrameck a évoqué les échanges qu'il entendait poursuivre avec le SIRTI dans *"un esprit de naturelle et de mutuelle confiance"*. Chaleureusement applaudi à l'issue d'un discours très dense et riche en annonces inédites, le nouveau président du CSA a manifestement été reçu 5 sur 5 par les participants. La Lettre Pro de la Radio reproduit in extenso ce discours.

Madame la Présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés, Monsieur le Président du SIRTI, Mesdames et Messieurs. Je suis heureux de procéder, après Madame Marie-Christine Blandin, à l'ouverture de vos débats ce matin ; je remercie chaleureusement les représentants du SIRTI de leur invitation ...

Suite en page 7



OLIVIER SCHRAMECK TRÈS ATTENTIF
AUX SOLlicitATIONS DES INDÉPENDANTS



LA SÉNATRICE MARIE-CHRISTINE BLANDIN
A OUVERT LES DÉBATS

ENTRETIEN

Marie-Christine Blandin : "un colloque nécessaire"

Placé sous le haut patronage de la sénatrice Marie-Christine Blandin, le colloque du SIRTI organisé le 10 avril dernier a attiré au Sénat de nombreux professionnels et parlementaires. La sénatrice du Nord n'a pas manqué de le souligner et, dans le même temps, dans son discours d'ouverture d'indiquer "entendre les impatiences des indépendants".

Suite en page 11

LE SIRTI REMERCIE SES PARTENAIRES POUR LE COLLOQUE



SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES RADIOS ET TÉLÉVISIONS INDÉPENDANTES

TWITTER : @SIRTI_MEDIAS • FACEBOOK : SIRTI.SYNDICAT • MAIL : INFO@SIRTI.INFO



SIRTI
SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL
DES RADIOS ET TELEVISIONS INDEPENDANTES

DIAPORAMA



HORS-SÉRIE - SIRTI - COLLOQUE SÉNAT - 26 AVRIL 2013



la Lettre.Pro
RADIO
& médias

Lettre confidentielle hors-série SIRTI

Éditeur : Editions HF
SARL de Presse

Bureaux :

Le 400 - 30 rue du Pontel
19240 Saint-Viance

Tél : 05 55 18 03 61 - Fax : 05 55 18 27 97
Site web : www.lalettre.pro

Directeur de la Publication :
Philippe Chapot - pc@lalettre.pro
Rédacteur en chef :
Frédéric Brulhatour - fb@lalettre.pro
Conception graphique, mise en pages :
Editions HF

Merci à toute l'équipe du SIRTI
et en particulier :
Philippe Gault, Mathieu Quétel,
Louiza Kasmi, Tarek Mami, Agnès Martin,
Kevin Moignoux,
pour leur réactivité et leur aide précieuse.

Crédits photo : Serge Surpin

Abonnement

Pour la France - 1 an : 586,04 TTC
Abonnement Indés Radios : 240 € TTC
Associatives/Étudiants : 150 € TTC
papier et PDF

Contact : redaction@lalettre.pro
Abonnements : marina@editionshf.fr

Contact Publicité : Bernie 06 95 49 53 21

©2013- toute reproduction interdite



ACTU

BILAN

Clarifications et bonnes intentions



Organisé au Sénat le 10 avril dernier, le colloque du SIRTI qui a réuni plus de 150 parlementaires et professionnels de la radio aura permis de mettre en exergue l'importance des radios et des télévisions indépendantes mais aussi, et surtout, d'exprimer leur ambition d'occuper à l'avenir une place plus importante dans l'audiovisuel français.

Dans une **salle comble et attentive** aux différentes problématiques rencontrées depuis plusieurs années par les radios et les télévisions indépendantes françaises, trois thèmes ont été déclinés durant la matinée au Palais du Luxembourg : la régulation de l'audiovisuel, les dangers de la concentration et la nécessité d'une politique plus équilibrée d'attribution des fréquences entre les grands groupes d'une part et les indépendants d'autre part. En introduction, **le discours d'Olivier Schrameck**, le nouveau Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, **a retenu toutes les attentions** y compris celles des représentants de son institution nombreux dans l'assistance. Prononçant **son premier discours d'orientation devant des professionnels et des parlementaires** depuis sa prise de fonction, **Olivier Schrameck** a agréablement impressionné son auditoire en soulignant la nécessité que soit *"réexaminée sans tabous la mission de régulation confiée au CSA, son périmètre mais aussi ses méthodes"* reconnaissant parallèlement que *"les modes traditionnels de régulation doivent s'adapter à la rapidité des évolutions économiques et technologiques"*.

DES PARLEMENTAIRES AUX PROFESSIONNELS

Placé sous le **haut patronage de la Sénatrice Marie-Christine Blandin**, présidente de la Commission culture, éducation et communication au Sénat, **Philippe Gault** et son équipe du SIRTI **ont réussi le tour de force** de réunir presque tout ce que les deux Chambres comptent de parlementaires spécialistes de l'audiovisuel : les députés **Christian Kert**, **Martine Martinel**, **Franck Riester** ou encore les séna-

teurs **David Assouline**, **André Gattolin** et **Catherine Morin-Desailly** qui sont intervenus pour partager leur vision de l'audiovisuel. D'autres parlementaires avaient pris place dans l'assistance aux côtés des nombreux représentants du CSA dont les conseillers **Nicolas About** et **Patrice Gélinet** venus entendre le discours de leur Président Olivier Schrameck, et qui ont aussi pris la parole à plusieurs reprises sans oublier les secrétaires nationaux du PS et de l'UMP en charge des questions d'audiovisuel.

SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE

A conditions que les bonnes intentions de chacun se concrétisent dans un proche avenir, on retiendra que malgré les divergences gauche-droite des parlementaires, ces derniers ont entendu l'attente des indépendants : plus d'égalité dans la régulation. Le député **Franck Riester** (UMP) et le Sénateur **David Assouline** (PS) ont même souligné l'importance **d'un travail en collaboration** entre les deux chambres sur les dispositions législatives afin de renforcer la régulation audiovisuelle. L'avenir des télévisions indépendantes et le futur de la RNT auront eux aussi **suscité des réflexions intéressantes** mais également ce qu'il est convenu d'appeler **un consensus** pour un meilleur accompagnement des premières et pour l'impulsion d'une réelle volonté politique pour la Radio Numérique Terrestre.

La concentration dans les médias **demeure toujours une pierre d'achoppement**, qui tourne spécialement autour de la question du maintien ou du relèvement du plafond de concentration en radio. Comme l'a relevé la députée **Martine Martinel**, le CSA **n'a pas réellement suivi l'évolution de la population couverte par les réseaux nationaux** au fur et à mesure de **l'attribution des fréquences FM**.

ILS ÉTAIENT PRÉSENTS

Les administrateurs du SIRTI étaient évidemment présents aux côtés des dirigeants **Philippe Gault**, **Mathieu Quélet** et **Tarek Mami** : **Huguette Monzie** (ARL), **Olivier Fabre** (100%), **Emmanuel Rials** (OUI FM), **Jean-Michel Kroeller** (Top Music), **Régis Picot** (VFM), **Olivier Ramond** (Grand Lille TV). Parmi les éditeurs indépendants présents citons notamment : **Jean-Eric Valli** le président des Indés Radios, **Bertrand de Villiers** (Alouette), **Franck Pelloux** (K6FM), **Jean Vandecasteele** (Contact), **Antoine Michel** (Trace TV), **Michel Lamarque** (TVPI), **Dominique Guihot** (Africa N°1), **Nacer Kettane** (Beur FM), **Antoine Baduel** (FG), **Edgar Gomez** (Blackbox), **Roland Thomas** et **Michel Wierre** (Delta FM), **Anthony Eustache** (Fréquence Plus), **Yann Oger** et **Jérôme Burnichon** (Hit West), **Sébastien Stéphani** (Hot Radio), **Gérald Bouchon** (Lyon Première), **Laurent Rivron** (Oxygène), **Sebastien Widmer** (Plein Air), **Alexandre Pagès** (Radio Isa), **Alain Liberty** (Radio Scoop), **Henri Scoult** et **Joel Seveaneant** (RMN), **Laurent Chabbat** et **Laurent Couty** (Tonic Radio)... ■

IDENTITÉ

Chiffres clés du SIRTI



LE SYNDICAT

Le Syndicat Interprofessionnel des Radios et des Télévisions Indépendantes (SIRTI) a été **créé en 1981**. Le SIRTI intervient en soutien de quelques **150 stations et télévisions indépendantes** qui réalisent l'**essentiel de l'audience recensée par Médiamétrie dans son agrégat des programmes locaux**.

Présidé par **Philippe Gault**, un professionnel de la radio indépendante et engagé dès le début des années 80 dans le processus de libéralisation des ondes, le SIRTI **défend les intérêts de TPE et PME** qui ne perçoivent ni aides publiques ni subventions et qui vivent **exclusivement grâce à leurs recettes publicitaires** issues d'un marché **particulièrement concurrentiel**.

Le SIRTI conseille, oriente, soutient et représente ses adhérents à Paris dans les instances ou en régions. Les radios et télévisions indépendantes lui doivent **de nombreuses avancées et une ardeur quotidienne** à défendre le pluralisme des ondes. •



1981

date de création du SIRTI

900

fréquences radio en France

10

millions d'auditeurs et de téléspectateurs

150

radios et télévisions indépendantes adhérentes

2 000

salariés employés dans des PME et TPE

500

journalistes professionnels

200

millions d'euros de Chiffres d'Affaires annuel

96

départements couverts par les programmes de proximité



BIO

Le combatif des ondes



BIO EXPRESS

Dès le début des années 80, **Philippe Gault** participe à l'aventure des radios libres et lance son "appel du 18 juin" en 1981 pour donner naissance à **Radio Poitiers** qui deviendra Poitiers FM puis Forum. Auditeur passionné de radio depuis l'enfance, journaliste, il entraîne ses proches et fait casser sa tirelire à son amie et future épouse Béatrice, pour **passer de l'autre côté du micro**. Au fil des ans, il développe la station qui se fédère avec d'autres radios pour devenir régionale. En 1997 elle rejoint le noyau originel du **Groupe Start** basé à Orléans "pour lui donner une impulsion supplémentaire". Il a été élu président du SIRTI en 1994 succédant ainsi à **Eric Hauville** qui avait lui-même pris la suite de **Patrick Meyer** pour "donner une légitimité politique et syndicale aux Indépendants". ■

Diversification, équilibre et diversité... Telles pourraient ainsi se résumer les valeurs et les engagements du SIRTI. Le syndicat s'est engagé, parfois dans l'ombre mais toujours inlassablement, dans un combat pour préserver et développer ce qui reste de diversité dans le paysage radiophonique et télévisuel français... Un combat qui ressemble souvent à celui de David contre Goliath.

"Nous sommes fiers de ce que nous faisons" explique **Philippe Gault** dans son bureau de la rue Godot de Mauroy à Paris. Homme de convictions mais également **homme de combats**, Philippe Gault ne redoute pas l'adversité inévitable dans l'engagement professionnel. Surtout lorsqu'il s'agit de **défendre les intérêts des radios et des télévisions indépendantes** dont il mesure tous les jours le poids et l'utilité, mais aussi la précarité, dans le paysage audiovisuel français. Pas de leçons à donner non plus mais des faits précis à mettre sous les yeux du législateur. Surtout que Philippe Gault sait par où le syndicat est passé avant de devenir un interlocuteur reconnu et parfois craint, et une force de proposition, ce qui le caractérise aujourd'hui : "nous sommes passés par plusieurs dimensions intermédiaires" reconnaît le président et "nous étions peu nombreux". Seule **une poignée d'ardents défenseurs des indépendants** (les Valli, Quétel, Bizot et autres de Villiers) croyaient possible à ses côtés de relancer la cause des indépendants à l'aube des années 90. C'était un temps où seuls les réseaux semblaient devoir surnager d'une concentration sauvage à l'œuvre sur la FM. Le combat fondateur de l'équipe actuelle du SIRTI est **d'avoir encadré puis stoppé cette concentration** qui s'opérait entièrement aux dépens des radios indépendantes.

DES COMBATS ARDEMMENT MENÉS

Les combats sont nombreux et la bagarre toujours de longue haleine : quotas français, plafond de concentration, pluralisme dans l'attribution des fréquences FM ou radio numérique terrestre, défense des télévisions locales et thématiques indépendantes. Ainsi, le SIRTI est parvenu à obtenir **la modification de l'amendement Pelchat** avec l'accord de

son auteur aujourd'hui disparu "afin de ne pas rendre impossible la vie des programmeurs". Les radios ont le choix : 40 % de chansons françaises pour 20 % de nouveaux talents ou 35 % de chansons françaises pour 25 % de nouveaux talents ou encore 50 % de chansons françaises pour 10 % de nouveaux talents. Le combat sur le plafond de concentration est "un dossier de 20 ans et le SIRTI joue le rôle de gardien de but". La RNT ? "Si le SIRTI n'était pas allé devant le Conseil d'Etat, le chantier de la RNT n'aurait jamais été relancé. Parti seul, le SIRTI a mené courageusement la bataille" souligne Philippe Gault. Le rendez-vous manqué avec le plan FM+ à l'occasion duquel les principaux groupes et réseaux nationaux **ont bénéficié de quelque 1 000 nouvelles fréquences contre à peine 400 pour les 150 radios indépendantes** laisse néanmoins un goût amer à l'équipe du SIRTI même si "la fréquence unique, d'abord réclamée par les grands groupes, a été abandonnée".

ALERTER LE LÉGISLATEUR

Philippe Gault et son équipe **rencontrent régulièrement les parlementaires spécialistes**, "pour continuer à défendre l'existence des entreprises indépendantes de l'audiovisuel et les emplois de proximité".

Le SIRTI travaille auprès du législateur avec la volonté "d'être dans le débat", aspirant à une loi et à une régulation qui soient **placées sous le signe de l'égalité entre les grands groupes d'une part et les indépendants d'autre part**, une loi de liberté pour les auditeurs et télé-spectateurs, et d'égalité entre les éditeurs audiovisuels.

Les PME indépendantes **doivent enfin avoir le droit au développement et à l'accompagnement** bienveillant de l'autorité de régulation.

Le message que veut faire passer le SIRTI dans son travail auprès des parlementaires est clair : si l'on veut qu'il y ait des éditeurs indépendants de l'audiovisuel en France, on peut compter sur ses adhérents. Les adhérents du SIRTI voudraient, pour leur part, **une loi propice et une régulation qui les accompagne au moins autant que les principaux groupes**. •



CONTACT

SIRTI
Philippe Gault
Mathieu Quétel
Tarek Mami

34 rue Godot de Mauroy
 75009 Paris (France)
 Tél. : 01-45-43-80-05
 info@sirti.fm
 www.sirti.info

NUMÉRIQUE

RNT : l'exemple suisse

EN AUSTRALIE, EN GRANDE-BRETAGNE, EN ALLEMAGNE OU ENCORE EN SUISSE, LA RNT SE DÉVELOPPE AVEC LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS. SIMULTANÉMENT, EN FRANCE LES PARTISANS DE LA RNT SONT ABANDONNÉS À EUX-MÊMES



NANCY WAYLAND-BIGLER, VICE-DIRECTRICE DE L'OFCOM A DÉTAILLÉ L'AVANCÉE DE LA RNT EN SUISSE

Il suffit de traverser les Alpes pour trouver un pays où la RNT se développe rapidement : la Suisse. La vice-directrice de l'Ofcom, Nancy Wayland-Bigler, a expliqué que la décision a été prise avec le gouvernement de miser "sans condition" sur l'extension de la RNT.

Selon la ville ou le canton, un auditeur peut aujourd'hui bénéficier de **12 à 43 programmes en DAB+**. Sur les 21 programmes privés dès à présent proposés en RNT en Suisse allemande, 8 sont même uniquement disponibles sur la RNT. A partir d'août prochain, **toutes les radios privées romandes (francophones) diffuseront en RNT**. Autre fait marquant chez nos voisins helvétiques : **1 150 000 récepteurs numériques sont désormais en service** dans les ménages suisses. Cela représente près de 15 % des récepteurs audio utilisés chaque jour par les auditeurs.

DES AVANTAGES, DES DÉBATS, ET DES AIDES

Selon l'Ofcom, la RNT offre quatre grands avantages. **Plus de diversité** (les radios diffusées jusqu'à présent sur une zone locale ont vu leur bassin agrandi, une qualité et un confort d'écoute accrus). **Plus de liberté** (moins de restrictions étatiques de la diffusion à cause de la pénurie des fréquences FM). **Plus d'égalité** des chances entre les radios (chacune bénéficie de la même liberté de choix). Enfin, **plus de simplicité** (en matière de procédure pour l'accès numérique).

" Il y avait une pénurie de fréquences FM : les acteurs ont opté pour la meilleure des solutions, le DAB+ "

De son côté, le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) a rapidement opté pour le DAB+ et à libéré les fréquences numériques. Mieux encore, l'Ofcom a non seulement participé aux débats chargés d'élaborer une stratégie commune de migration vers la RNT mais à aussi apporté **un soutien financier en prenant en charge 25% des frais facturés** à la radio par l'opérateur de la plateforme numérique.

UNE RÉPONSE À LA PÉNURIE DE FRÉQUENCES FM

"Il y avait une pénurie de fréquences FM en Suisse. Un rapport en 2011 l'avait déjà évoqué. Nous pouvions étendre la FM mais cela aurait coûté trop cher. Les acteurs ont opté pour la meilleure des solutions : le DAB+" explique **Nancy Wayland-Bigler** vice-directrice de l'Ofcom en Suisse (Office fédéral de la communication). *"Les radios ont davantage de possibilités d'accès à la diffusion et surtout la même égalité de chance et de développement"*.

Cette expérience suisse permet **de mesurer la différence avec l'approche française actuelle**, "ouverte, empirique et conditionnelle" comme l'avait définie **Olivier Schrameck au début du Colloque**. Surtout conditionnelle ? •

BIO EXPRESS

Juriste, fonctionnaire expérimentée, Nancy Wayland Bigler a été nommée au poste de vice-directrice et responsable de la Division Radio et Télévision de l'Office fédéral suisse de la communication (Ofcom) en 2011. L'Office fédéral de la communication (Ofcom) traite de l'ensemble des questions liées aux télécommunications, à la radiodiffusion et à la poste. ■

DISCOURS

Discours d'Olivier Schrameck

Suite de la Une



OLIVIER SCHRAMECK APPELLE DE SES VOEUX UN ACCOMPAGNEMENT DU MÉDIA RADIO

... qui revêt pour moi une importance particulière, à deux égards. D'abord, **l'initiative audiovisuelle locale apporte une contribution essentielle au pluralisme des médias**, sous chacun de ses aspects : social, culturel et économique. En particulier, les **800 fréquences exploitées par des radios de catégorie B** font du paysage radiophonique français, un exemple remarquable **de richesse et de diversité**. Le CSA est conscient de l'importance du lien social et civique que vous contribuez à tisser. La mission "Associations" et le Groupe de travail "Audiovisuel et éducation", nouvellement créés, sauront y faire écho.

Et **Patrice Gélinet**, qui interviendra tout à l'heure, sera toujours pour vous un interlocuteur privilégié et de très grande compétence. L'année dernière, vous le savez, dans une démarche qu'il poursuivra certainement, Patrice Gélinet est parti à la rencontre de l'ensemble des acteurs du média radio : les CTA, et notamment, les indépendants, et les antennes locales de radio France, pour développer entre tous des échanges que nous voulons durables et fructueux. Il se rendra avec moi à Bordeaux les 29 et 30 avril, et prochainement à Caen, pour continuer d'approfondir les liens des opérateurs avec le régulateur et ses comités, en tous points du territoire.

Ensuite, **voilà votre invitation me permet, pour la première fois depuis mon audition par les commissions du Parlement**, en présence d'éminents parlementaires spécialistes de ces questions, **de préciser quelques réflexions et orientations pour l'avenir de la régulation de l'audiovisuel** et d'indiquer l'état des dossiers qui préoccupent plus particulièrement les indépendants.

ANCER LA RÉGULATION AUDIOVISUELLE DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE

Tout d'abord, il importe selon moi **d'ancrer la régulation audiovisuelle dans l'ère numé-**

rique. La révolution numérique qui renouvelle nos capacités, nos pratiques, nos comportements et jusqu'à nos mentalités, concerne aussi **très directement la communication audiovisuelle**.

Ne serait-ce qu'en termes d'équipements, nous voyons que **la télévision n'est plus l'âtre familial qu'elle constituait** traditionnellement. On constate non seulement une augmentation du nombre de récepteurs par foyer mais aussi **un développement de l'équipement en télévisions connectables**.

Au-delà, d'une manière générale, l'accès aux communications audiovisuelles se diversifie considérablement par l'usage des ordiphones, des tablettes, des écrans d'ordinateurs fixes ou mobiles, des consoles de jeux vidéo...

Ainsi en octobre 2012, 70 % des internautes français de 15 à 59 ans possédaient un équipement permettant l'accès à des services de télévision connectée.

Ce n'est pas qu'une mutation technologique. L'influence de cet accès démultiplié sur les contenus audiovisuels est potentiellement considérable.

A la diversification des chaînes thématiques s'ajoute la délinéarisation des programmes promue par la télévision de rattrapage, ou la vidéo à la demande.

Une nouvelle offre de contenus transite par internet. Des hébergeurs comme Dailymotion ou YouTube, se font désormais éditeurs ou coéditeurs. L'institut national de l'audiovisuel a conclu avec ces deux opérateurs des accords de diffusion qui offrent des possibilités nouvelles **d'exposition et de valorisation de notre patrimoine audiovisuel** (sur 150 000 vidéos conservées par l'INA, 50 000 sont diffusables désormais par Dailymotion, 57 000 par YouTube). Les nouveaux services de télévision sur internet sont au cœur de l'actualité du MIPTV à Cannes.

Pour leur part, **les éditeurs traditionnels participent à cette évolution** et développent l'interactivité de leurs programmes notam-

INFO PLUS

Enarque et ancien directeur de Cabinet du Premier ministre Lionel Jospin, Olivier Schrameck est devenu président du Conseil supérieur de l'audiovisuel le 24 janvier dernier. Lors du colloque du SIRT, Olivier Schrameck a effectué son premier discours devant les professionnels de la radio et de la télévision et présenté sa feuille de route. ■

Suite de la page 7

ment par l'usage des réseaux sociaux en ligne. Bien sûr, la loi du 30 septembre 1986 continue de distinguer entre les communications au public par voie électronique et les communications audiovisuelles. Mais nous devons constater que cette distinction est rendue poreuse **par les évolutions des usages et des contenus**. Or, ces évolutions touchent tout particulièrement les jeunes générations, porteuses de notre avenir.

Cela doit nous conduire à un **réexamen sans tabous de la mission de régulation qui nous est confiée** : son périmètre mais aussi ses méthodes.

Le **périmètre de la régulation** est assurément la question la plus sensible.

Internet est une source prodigieuse de liberté. Ses acteurs économiques et associatifs y sont légitimement attachés et contribuent à promouvoir le principe de neutralité du Net. J'ai d'ailleurs relevé avec intérêt que le Conseil national du numérique proposait de l'introduire à l'article 1er de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Mais est-ce suffisant ? Dans une récente enquête Médiamétrie, du mois d'octobre 2012, **7 sondés sur 10 considèrent qu'il est important d'assurer un contrôle des contenus vidéo sur internet**.

C'est dire à quel point l'attachement du public aux valeurs qui animent notre régulation audiovisuelle est fort, quel que soit le mode de diffusion adopté.

Il importe ainsi de faire valoir sur Internet les missions essentielles qui ont été à l'origine de la régulation audiovisuelle, dans l'intérêt du pluralisme et de l'indépendance des médias, de la sauvegarde de l'ordre public, et de la protection de la dignité de la personne humaine. En effet, la poursuite de ces objectifs constitutionnels ne peut, sans être à terme remise en cause, dépendre du mode de diffusion utilisé pour la programmation audiovisuelle. En outre, **la perspective d'une régulation audiovisuelle au périmètre étendu ne se justifie pas** du seul point de vue des droits et libertés. Des équilibres économiques de création, de production et de diffusion, garants du développement et de la diversité culturelle, sont également en jeu.

Nous ne pouvons être indifférents à des phénomènes de concurrence à armes inégales que rend possible l'actuelle asymétrie

de la régulation audiovisuelle.

Il y a là aussi **une exigence d'égalité** devant les charges publiques **dans un contexte de tensions financières croissantes**.

Bref, nous ne pouvons nous satisfaire de la cohabitation, d'une part, d'un secteur traditionnel encadré, et même, aux dires de certains de nos interlocuteurs, **corsetés, par des règles précises et détaillées** et au respect desquelles nous avons le devoir de veiller attentivement, et, d'autre part, **de formes nouvelles de communications qui pourraient être affranchies de tout encadrement** et de toute protection.

Il nous revient donc, dans une démarche respectueuse de la liberté, de contribuer **aux objectifs communs de pluralisme, d'égalité et de solidarité**.

Cette contribution me semble devoir reposer sur l'initiative des acteurs, usagers et opérateurs. Le CSA pourrait les accompagner en facilitant les conditions d'un dialogue et d'une concertation, susceptibles de déboucher sur une forme de labellisation reconnaissant pleinement responsabilité sociale et créativité entrepreneuriale.

Parallèlement **les modes traditionnels de régulation doivent s'adapter** à la rapidité des évolutions économiques et technologiques.

Peut-être faut-il nous inspirer plus fortement d'un processus encourageant la contractualisation, s'appuyant sur

l'évaluation, toujours en évolution.

N'est-ce pas le sens même de la régulation, à la recherche d'un juste équilibre dans un environnement complexe et mouvant ?

Le législateur a un rôle primordial dans l'encadrement de la régulation. Et il est vrai que pour sa mise en œuvre, le CSA dispose lui-même d'un pouvoir réglementaire comme l'a reconnu la jurisprudence du Conseil constitutionnel. **Mais réglementation et régulation ne sont pas synonymes**.

En pratique d'ailleurs, **la réglementation par décret peut être plus difficile à modifier que la législation**. Même si elle s'appuie, ce qui est de plus en plus fréquent et souhaitable, sur une démarche collective préalable de négociation, elle contribue à en figer le résultat dès lors qu'elle l'inscrit dans un processus de prescriptions unilatérales.

Je crois donc que dans un cadre fixé par le législateur, le CSA doit se voir reconnaître sans

" Nous ne pouvons être indifférents à des phénomènes de concurrence à armes inégales que rend possible l'actuelle asymétrie de la régulation audiovisuelle. "



OLIVIER SHRAMECK VEUT ÉCHANGER AVEC LE SIRT, DANS UN ESPRIT DE MUTUELLE ET NATURELLE CONFIANCE



OLIVIER SCHRAMECK ANNONCE LA DÉMARCHE "EMPIRIQUE, OUVERTE ET CONDITIONNELLE" DU CSA CONCERNANT LA RNT

réticence tous les moyens de la régulation qui constitue, par nature, sa mission.

Tout particulièrement la faculté de gérer le spectre des fréquences en prenant en compte l'ensemble des considérations pertinentes, non seulement technologiques, **mais aussi économiques et financières**. Faute de quoi, les nécessaires études d'impact se heurteront à la contrainte d'une compétence liée.

La régulation ne peut se faire dos au mur. Il importe qu'elle puisse se ménager, en toute transparence et responsabilité, les coudées franches qui lui sont nécessaires.

Vigie de l'audiovisuel, le CSA doit être en mesure **d'anticiper et de prévenir, tout autant, sinon plus, que de sanctionner**.

Nous attendons avec grand intérêt les conclusions de la mission très large confiée à **Pierre Lescure** en espérant qu'elles puissent concourir à un mouvement de sensibilisation. Celui-ci pourrait se concrétiser par des assises, forums, débats publics, voire des conférences de consensus, démarches renouvelées de dialogue propres à contribuer utilement aux décisions qui, en définitive, incombent au Parlement.

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DU MÉDIA RADIO

Il nous faut aussi **accompagner les transformations du média radio**. La raréfaction progressive des ressources en modulation de fréquence et les premiers pas, assurément tardifs, de la RNT, **posent d'importantes questions pour l'avenir de ce média**.

D'autant que celui-ci ne saurait ignorer l'usage des radios IP, tant pour la programmation linéaire qu'en matière de radio à la demande. En trois ans, l'écoute de la radio par les nouveaux canaux techniques a plus que doublé ; elle concerne aujourd'hui 8,9 % des auditeurs. La pratique du podcast intéresse un public croissant avec, en moyenne, 16 à 17 millions de téléchargements par mois.

Ces transformations s'opèrent **dans un contexte économique porteur d'inquiétudes légitimes**, tout particulièrement pour les radios associatives, marqué par la limitation des ressources publicitaires et les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités publiques. **S'agissant de la RNT, le CSA adopte une démarche ouverte, empirique et conditionnelle**.

Une démarche ouverte d'abord, car le CSA a apporté, dans la continuité de son action, **un appui résolu à la mise en œuvre de la délibération du 15 janvier 2013**, que le collège a adoptée avant son renouvellement. Nous avons organisé des sessions d'information, de pédagogie, avec toutes les parties prenantes potentielles, à Paris, comme à Marseille et à Nice. On peut regretter que les multiplex n'aient pas tous pu se constituer. Mais **les résultats des premiers appels aux candidatures dans les zones sélectionnées sont loin d'être négligeables**. **14 multiplex pour une couverture estimée à 15 % de la population française** permettront une expérimentation significative de ce mode de diffusion.

Une démarche empirique ensuite, car tous les enseignements seront tirés de cette première phase, en prenant en compte, je l'espère, **l'adoption du DAB+ que le CSA appelle de ses vœux le plus rapidement possible**.

Une démarche conditionnelle, enfin, car **les développements futurs de la RNT dépendent en définitive du choix du Parlement**. Le CSA remettra dans les prochains mois aux commissions parlementaires **un rapport d'analyse et de propositions** prenant en compte les enseignements de cette première phase.

Par ailleurs, le CSA ne néglige **aucune possibilité d'extension de la radio analogique**.

Nous avons, depuis le mois de février, sélectionné **26 radios**,

dont neuf de catégories B et D, en vue d'autorisations dans les ressorts des CTA de Rennes, Poitiers, et Caen. Une phase de sélection pour 14 fréquences a été menée à bien pour le ressort du CTA de Toulouse.

Plus largement, le 12 mars 2013, le CSA a décidé de lancer un **nouveau cycle de recherches de fréquences pour la période 2013-2014** dans tous les CTA métropolitains. Des zones prioritaires ont d'ores et déjà été identifiées dans les ressorts de 7 CTA : ceux de Lille, Bordeaux, Lyon, Caen, Paris, Marseille (s'agissant de diverses zones de Corse), et Rennes.

Par ailleurs, conformément à l'engagement que j'ai pris le 23 janvier dernier devant les commissions parlementaires, nous travaillons actuellement **au rapport sur le plafond anti-concentrations**, dont le plan a été adopté le 12 mars par le collège pour une remise dans les prochains mois au Parlement. S'agissant du réexamen d'un régime législatif fixé en 1994,

Suite page suivante



LE MOT DE PHILIPPE GAULT

Le SIRT soutient l'existence du CSA, autorité administrative indépendante de régulation de l'audiovisuel s'appuyant sur la loi.

La loi fixe des impératifs prioritaires de pluralisme des programmes, de diversification des éditeurs, de prévention des abus de position dominante. Elle vise un juste équilibre entre éditeurs indépendants et groupes nationaux. Elle impose des limites à la concentration.

Avec un tel cadre légal, la régulation ne peut se limiter à accompagner quelques groupes appelés à dominer l'offre et l'économie du secteur audiovisuel. La régulation doit aussi viser un développement lisible des éditeurs indépendants, relancer la concurrence, accompagner les mutations.

Les PME indépendantes de l'audiovisuel ont souffert des orientations qui ont prévalu de 2006 à 2012, dont le CSA n'est pas seul responsable : l'attribution massive aux groupes nationaux des fréquences FM dans l'ignorance du plafond de concentration, les obstacles mis à la Radio Numérique Terrestre, la distribution des canaux de la TNT aux mêmes groupes nationaux et la dé-numérotation des chaînes de télévision locales.

Le retour à une régulation "normale", plus équilibrée, en attendant l'égalité, serait une très bonne nouvelle. Il nous semble en avoir perçu les prémices dans le discours qu'Olivier Schrameck est venu prononcer dans ce colloque. ■

Suite de la page 9

notre perspective de travail est celle de **rechercher des règles réalistes, adaptées à l'évolution des techniques et des marchés.**

Il me semble d'ailleurs, également, que le contrôle des concentrations dans le secteur de la télévision hertzienne pourrait faire l'objet d'un réexamen, dans la mesure où ses critères purement quantitatifs ne reposent sur aucune considération, économique, financière ou d'audience concrète.

PORTER UNE ATTENTION MARQUÉE À LA TÉLÉVISION LOCALE

Il nous incombe enfin de porter **une attention marquée à la télévision locale.**

Le contexte économique auquel sont confrontés les indépendants de la radio est aussi celui dans lequel doit s'opérer le développement de la télévision locale. Mais à la différence du média radio, la télévision locale est encore à la recherche d'un modèle durable respectueux des missions éditoriales de proximité qui le caractérisent.

Sous la conduite du président **Nicolas About**, dont l'engagement et l'expérience sont bien connus de vous, le CSA a accompli une réflexion significative sur la notion de programmation locale. Ses critères ont été redéfinis selon un double souci :

- assurer les conditions d'une véritable **information locale** en faisant primer la qualité des émissions sur leur volume ;
- favoriser une meilleure insertion des chaînes locales dans un bassin de vie étendu, en mettant l'accent sur la programmation régionale.

Les conventions des nouvelles chaînes peuvent bénéficier de ces évolutions. **Le CSA est aussi prêt à adapter les conventions existantes** à la condition que les nouvelles stipulations ne remettent pas en cause les résultats des appels à candidatures initiaux.

Le CSA enfin, sera extrêmement attentif **au problème de la numérotation** qui a généré, dans un passé récent, **des préoccupations et des inquiétudes que j'estime légitimes** : son prochain rapport d'activité préconisera notamment de **favoriser davantage la reprise des chaînes locales par les FAI.**

PROPOSITIONS ET CONCLUSION

A propos de ce rapport d'activité, nous nous sommes donné le temps de répondre aux attentes de la loi de 1986, dont l'article 18 invite le CSA à "*suggérer les modifications de nature législative (...) que lui paraît appeler l'évolution technologique, économique, sociale et culturelle des activités du secteur audiovisuel*".

Le Collège a décidé d'introduire dans le Rapport des dispositions sur lesquelles il a réfléchi. Ces propositions seront relatives :

- aux droits des femmes dans les médias audiovisuels ;
- au rôle du CSA dans le suivi et le contrôle de l'activité du secteur public de la communication audiovisuelle, sur lequel son activité a pu paraître quelque peu en retrait ;
- à la régulation des marchés de gros dans le secteur de la télévision payante ;
- au régime de la déclaration obligatoire des services de médias audiovisuels à la demande ;
- à la numérotation des chaînes locales que je viens d'évoquer ;
- et bien entendu, aux conditions de gestion du spectre de fréquences, dont j'ai déjà souligné l'importance et la nécessité à nos yeux.

Enfin, nous serons parallèlement très attentifs à la **législation sur l'indépendance de l'audiovisuel** qu'a annoncée la ministre de la culture et de la communication.

Car le CSA, conscient des attentes légitimes quant à ses procédures et à son rôle, sera toujours prêt à **assumer les responsabilités que le législateur décidera de lui confier.**

Dans la perspective de ces réflexions et propositions sur le cadre législatif de notre action comme sur les choix de nos méthodes de régulation, je réaffirme mon souci **de travailler en liaison étroite avec les commissions parlementaires compétentes.**

Enfin, avant que s'ouvrent vos travaux au sein des tables rondes organisées ce matin, je **renouvelle l'expression de ma considération et de mon attention aux représentants du SIRT.** L'une et l'autre sont à la mesure de la qualité des échanges que, d'ores et déjà, nous avons pu avoir, **et que je suis résolu à poursuivre avec régularité et densité,** dans un esprit de naturelle et mutuelle confiance. •



3 QUESTIONS À ...

Trois questions à... Marie-Christine Blandin

LA RÉGULATION DE L'AUDIOVISUEL, LES DANGERS DE LA CONCENTRATION, LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE PLUS ÉQUILIBRÉE D'ATTRIBUTIONS ENTRE LES PRINCIPAUX GROUPES ET LES INDÉPENDANTS... MARIE-CHRISTINE BLANDIN A INTRODUIT LES THÈMES DU COLLOQUE DU 10 AVRIL.



MARIE-CHRISTINE BLANDIN, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CULTURE-ÉDUCATION-COMMUNICATION DU SÉNAT SOUS LE HAUT PATRONAGE DE LAQUELLE ÉTAIT PLACÉ LE COLLOQUE DU SIRT

Suite de la Une

"La présence d'Olivier Schrameck et celle des nombreux parlementaires montre l'intérêt porté aux opérateurs indépendants de la radio et de la télévision" a immédiatement souligné dans son préambule la sénatrice du Nord. Membre du groupe écologiste, et Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, Marie-Christine Blandin préside l'ensemble des travaux et des questions de médias et d'audiovisuel. Interview.

LLP - Où en est la préparation de la nouvelle loi sur l'audiovisuel ? Quelles sont les thématiques qui devraient selon vous être traitées ? Avez-vous une visibilité sur le calendrier ?

MCB - La Ministre de la Culture planche sur une loi sur l'audiovisuel qui je l'espère nous sera soumise à la fin du 1er semestre 2013. Pour ma part je serai attentive à l'engagement du Président de la République, de réformer le CSA et le mode de nomination des présidents des sociétés nationales de programme.

LLP - Selon vous, l'attention accordée ces dernières années aux éditeurs indépendants de radio et de télévision est-elle suffisante ? Est-ce que cette loi doit permettre d'aller vers plus d'égalité de traitement entre les indépendants et les principaux groupes privés, notamment pour l'accès aux fréquences ?

MCB - La future loi devra bien évidemment s'occuper de la problématique de l'égalité de traitement entre les groupes privés et les indé-

pendants. Les conclusions de la Commission Lescure seront-elles sur ce sujet audacieuses ? Pour ma part, il me semble important que les fréquences puissent être attribuées le plus équitablement possible, la future loi sur l'audiovisuel, devra par ailleurs prendre des dispositions à ce sujet.

LLP - Votre famille politique soutient la diversité culturelle, et est sensible aux dangers de la concentration dans les médias. Comptez-vous encourager la Majorité et le Parlement à mieux prendre en compte ces questions ?

MCB - J'avais cosigné en juillet 2009 avec mes collègues Assouline, Bel, Rebsamen et Lagache, une proposition de loi visant à réguler la concentration dans le secteur des médias. Malheureusement, ce texte avait été rejeté par le Sénat, à majorité de droite. Ce texte avait pour objectif de fixer des règles anti-concentration de nature à garantir l'effectivité des principes de liberté, de pluralisme et d'indépendance des médias. Par exemple nous proposons de proscrire la possibilité pour tout acteur privé entretenant des relations économiques significatives avec la puissance publique d'éditer, de manière directe ou indirecte, un service de radio ou de télévision ou un titre de presse d'information politique et générale. Je ne doute pas que nous rediscuterons de ces questions en temps voulu, notamment lors de l'examen de la loi sur l'audiovisuel. •

ECHANGE

Quelle loi pour l'égalité dans l'audiovisuel ?

Une "petite" loi ou une "grande" loi pour réguler l'audiovisuel ? On en voit poindre une première, probablement rapide mais centrée sur la désignation des présidents de l'audiovisuel public et des membres du CSA. La "grande", probablement repoussée à un second temps, aborderait par contre l'ensemble des problématiques de ce secteur en pleine mutation. Tous les débatteurs du colloque s'accordent sur la nécessité d'un chantier parlementaire sur l'audiovisuel, qui ne pourrait se limiter aux seuls aspects de nomination.

Le gouvernement devra aussi compter avec l'initiative parlementaire qu'une loi audiovisuelle suscite habituellement. Une loi a minima semble se profiler, mais avec le risque d'une "bataille d'amendements qui la modifie sans que les impacts soient bien mesurés" comme l'a souligné Philippe Gault. Seule une loi plus ambitieuse permettrait de rectifier les déséquilibres de la régulation passée, et d'instaurer plus d'égalité entre les acteurs de l'audiovisuel. D'autant que le numérique a changé considérablement la donne. "La question de la régulation de l'audiovisuel est une question majeure. Vous êtes (les radios et les télévisions NDLR), nous sommes tous confrontés à cette révolution qu'est l'arrivée du numérique. Nous devons anticiper les évolutions de ce secteur pour faire en sorte que les PME puissent anticiper à leur tour ces révolutions" a souligné le député **Franck Riester**. "Pour que nous puissions maintenir cette diversité et ce pluralisme nous devons faire évoluer cette législation pour tenir compte de cette révolution numérique avec le Gouvernement, le CSA, le Parlement et vous tous, parce que finalement, gauche droite confondu, nous sommes très attachés à ce modèle français" a ajouté le député de Seine-et-Marne.

HARO SUR LA CONCENTRATION

Ce qui préoccupe les indépendants de l'audiovisuel c'est avant tout la tentation de certains de lever toute limite à la concentration notamment en radio et ses conséquences. Le **Sénateur Assouline** reste ferme sur cette question : "Il y a des mouvements de concentration qui sont à l'œuvre. La régulation doit montrer qu'il y a encore plus de possibilités à libérer des offres



en faveur des télévisions et des radios locales. Cette diversité ne doit pas être broyée par ces phénomènes de concentration. Je me battrais contre ceux qui veulent rassembler l'audiovisuel sous quelques grands groupes." Un propos du porte-parole du Parti Socialiste que les indépendants du SIRT enregistrent comme une promesse qui engage la majorité actuelle.

L'EXEMPLE DE RADIO 6

Philippe Gault, le président du SIRT prêche pour une vraie égalité entre les grands groupes audiovisuels et les indépendants. Il a expliqué qu'il était temps de s'interroger sur le déséquilibre actuel "le résultat de plus de 30 années de concentration". Dans les prochaines années la question des éditeurs indépendants devra se reposer à chaque évolution de l'offre télévisuelle. Pour la radio, "l'inégalité est encore plus évidente" puisqu'il y a un vrai secteur d'entreprises indépendantes viables. "Ce secteur n'est pas satisfait de la part de fréquences qu'il a pu obtenir. Il doit y avoir de l'égalité à venir et même une correction". Et Philippe Gault de s'appuyer sur l'exemple de **Radio 6 à Boulogne** qui a vu arriver une dizaine de radios nationales concurrentes sur sa zone en 10 ans : "ces concurrentes ont pris de l'audience et elle a dû se battre pour se maintenir alors qu'elle n'a bénéficié d'aucune fréquence nouvelle sur la même période".

Et Franck Riester d'insister : "certes, pour l'auditeur, il est important de bénéficier d'un choix plus important. Une radio nationale peut amortir plus facilement ses coûts fixes contrairement à une radio indépendante. Il faut donc

trouver un bon équilibre".

Un équilibre auquel la future loi sur l'audiovisuel a tout intérêt de répondre.

SAUVER LES TV LOCALES ET MISER SUR LA RNT

L'indépendance est probablement indispensable pour réussir si l'on en croit **Michel Lamarque** qui dirige TVPI, une chaîne de télévision locale qui diffuse ses programmes à partir de Bidart, près de Biarritz. Ce dirigeant pointe du doigt les obligations quantitatives qui pèsent sur les éditeurs : "on ne dit pas combien un livre doit avoir de pages au minimum" dit-il en dressant un constat inquiétant de la situation des télévisions locales "que seuls les indépendants pourront sauver". Victime directe de la dénumérotation et de ses conséquences sur son audience : "nous étions sur le canal 20 et nous sommes passés au 30". **Christian Kert**, député des Bouches-du-Rhône, a indiqué qu'il fallait aider les télévisions locales car "elles offrent de la proximité. Mais, peuvent-elles être un complément aux stations régionales de France 3 qui coûtent cher ? Est-ce que demain les TV locales pourraient être aidées si elles répondent à une convention de service public ?" Et le député d'évoquer l'éventuelle création d'une "charte" conditionnant l'aide des collectivités aux télévisions locales.

Selon **André Gattolin**, sénateur des Hauts-de-Seine : "l'objectif politique c'est l'existence d'un pluralisme. La contrainte, c'est le modèle économique et la ressource". Pour **Nicolas About** en charge des télévisions locales au CSA : "il n'y a pas un mais des modèles écono-



MICHEL LAMARQUE (TVPI), LE SÉNATEUR ANDRÉ GATTOLIN, TAREK MAMI (SIRTl) ET LE DÉPUTÉ CHRISTIAN KERT ÉCHANGENT SUR L'AVENIR DES TÉLÉVISIONS

MATHIEU QUÉTEL, MARTINE MARTINEL ET CATHERINE MORIN-DESAILLY DÉBATTENT DE LA CONCENTRATION DANS LES MÉDIAS

miques. Il faut s'entendre sur un socle réfléchi avec des obligations et des soutiens avec un contrat d'objectifs et de moyens".

LA RNT : DE L'EXPÉRIMENTATION À LA DÉMONSTRATION ?

"Un rapport doit être rédigé. Il sera soumis au Parlement dans les mois qui viennent. Nous sommes donc à la croisée des chemins" a expliqué **Patrice Gélinet**. "Le CSA est le serviteur de la loi. C'est donc à la loi de fixer les grandes orientations de la RNT". Autrement dit au législateur. Le Sénateur Gattolin a saisi la balle au bond : "cela suppose que l'instance de régulation fasse des propositions. Il faut faire pression sur le statu quo de la RNT dû à un manque de décision gouvernementale sérieuse pour réguler ce dossier et aux grands groupes qui font de la résistance (...) La façon dont le dossier de la RNT a été traité sous le mandat précédent du CSA ne me satisfait pas". Pragmatique, **Christian Kert** souhaite que "les parlementaires se déterminent une bonne fois pour toutes autour d'une réelle volonté politique". Pour **Tarek Mami**, secrétaire national du SIRTl : "il faut une décision forte du Gouvernement. L'égalité est dans la RNT et Radio France et ses 7 programmes doivent revenir dans la course".

UN DÉSÉQUILIBRE FLAGRANT

A la veille d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel, la concentration est l'objet de toutes les attentions pour ne pas dire de toutes les inquiétudes. En particulier pour les professionnels du

secteur des Indépendants. Sur les 1 642 fréquences attribuées en FM par le CSA entre 2005 et 2012, **près d'un millier sont revenues aux principaux réseaux nationaux** contre seulement **366 pour les 140 radios adhérentes au SIRTl**. Le SIRTl ne manque pas de rappeler également un autre constat : pour le secteur de la télévision, ces 4 mêmes groupes possèdent **près de la moitié des chaînes gratuites privées de la TNT nationale**, avec 8 chaînes sur 17. Au cours de ce débat, **Martine Martinel** a posé trois questions : "le critère législatif du plafond (150 millions d'habitants) est-il encore adapté aux regards des évolutions démographiques ? Quelles méthodes assurent l'appréciation la plus exacte du nombre d'habitants couvert par un ou plusieurs réseaux ? Quelle est la structure de marché que le seuil a vocation à préserver ?". La députée de Haute-Garonne a rappelé vouloir "un travail en confiance et en toute transparence".

CROIRE AU NOUVEAU CSA

Martine Martinel et **Catherine Morin-Desailly** ont appelé à un **travail plus coordonné des deux Commissions des affaires culturelles de l'assemblée nationale et du Sénat** en ce qui concerne notamment l'évolution du cadre réglementaire de la radio. **Mathieu Quétel**, s'est positionné comme un **ardent défenseur du pluralisme dans sa globalité** : "le discours d'Olivier Schrameck, c'est celui du CSA d'aujourd'hui et de demain et c'est en ce projet que nous avons envie de croire. Oui, il y a un problème de concentration. Oui, il

faut travailler en confiance et en transparence mais il ne faut pas jouer aux pompiers pyromanes" a souligné le vice-président du SIRTl très applaudi, répondant au conseiller **Patrice Gélinet** qui défendait les attributions de fréquences au cours de FM+.

En effet, à chaque fréquence d'un réseau national qui s'allume, c'est un concurrent sans coût fixe qui vient bouleverser le paysage local. Les stations indépendantes historiques **doivent tenter de s'adapter**, ce à quoi elles ne rechignent pas mais en leur refusant leurs propres développements, le CSA les met **en grand danger de disparaître dans les prochaines années**.

DESSINER LES CONTOURS DU PAYSAGE

Philippe Gault qui a conclu les débats s'est appuyé sur les grandes lignes du discours du président du CSA en indiquant vouloir d'abord "infuser ces éléments importants". Manifestement en phase avec **Olivier Schrameck**, **Philippe Gault** a renvoyé la balle dans le camp du CSA indiquant à son tour "une disponibilité totale" pour établir **cette relation de confiance et de transparence**.

Les principaux acteurs de ce Colloque auront, chacun à sa place, à conjuguer leurs convictions et leurs engagements **pour dessiner les contours du futur paysage audiovisuel** et jouer la carte du pluralisme, un mot qui aura été, plusieurs dizaines de fois, prononcé durant le colloque. Tout le monde semble prêt à **apporter sa pierre à l'édifice...**

DÉCOUVERTE

La culture SIRTI



LE BUREAU DU SIRTI AUTOUR DE MARTINE MARTINEL
AU SALON LE RADIO 2013

Au 34 rue Godot Mauroy à Paris, l'importante porte en bois donne sur une jolie cour intérieure... Mais il faut gravir quelques étages pour rencontrer l'équipe du SIRTI. D'ici, on domine plus de 30 années de combat syndical au service des radios et télévisions indépendantes.

Explorer les dossiers, participer aux consultations et répondre aux questions les plus diverses des dirigeants des PME et des TPE du secteur indépendant de l'audiovisuel. Voilà le lot quotidien de l'équipe du SIRTI. Droit et réglementation, publicité, concurrence, droit social et conventions collectives, relations avec les CTA et le CSA... **Le SIRTI est sur tous les fronts** pour maintenir l'indépendance de la profession. Paradoxalement, l'équipe travaille dans la discrétion : tous les dossiers ne s'étaient pas dans les communiqués de presse, loin s'en faut. Pourtant, pas une seule journée sans une décision, une réunion, une confrontation dans les locaux du syndicat interprofessionnel. Si **Philippe Gault** veille au grain en qualité de président, il sait aussi qu'il peut compter sur **Mathieu Quéstel**, un coéquipier de la première heure et sur **Tarek Mami** qui partage son temps entre ses activités syndicales et le développement de son réseau France Maghreb. Des hommes à la **vision pragmatique** puisqu'ils sont eux mêmes des dirigeants de stations depuis de nombreuses années. Leur point commun ? Probablement leur passion de la radio, d'abord. Certainement aussi un goût du collectif, **une réelle envie de soutenir et d'accompagner les quelque 150 membres** qui ont la tête dans le guidon de leurs antennes.

ÊTRE EN SYMBIOSE AVEC LES ADHÉRENTS

"Le SIRTI, ce ne sont pas que les communiqués presse" indique avec le sourire Mathieu Quéstel. "Nous sommes là aussi souvent que possible" souligne pour sa part Tarek Mami. "Il y a aussi nos salariés, Agnès Martin, Louiza Kasmi et Kevin Moignoux qui apportent leurs pierres à l'édifice et assurent en particulier une réelle disponibilité aux adhérents" rappelle Philippe Gault. Un Bureau réuni une à deux fois par semaine, un Conseil d'Administration tous les deux mois, et une Assemblée Générale annuelle, une newsletter hebdomadaire, des réunions régionales et thématiques : "nous

allons à la rencontre de nos adhérents" souligne Philippe Gault. Il y a encore les désormais célèbres, **petits-déjeuners du SIRTI** qui offrent tous les 3 mois des focus intéressants sur des sujets d'actualité et à forte valeur ajoutée. Le dernier s'est déroulé lors du salon Le RADIO en février dernier devant quelques dizaines de dirigeants venus découvrir la députée **Martine Martinel** auteure d'un fameux rapport sur l'audiovisuel. "A contrario des PDG des grands groupes privés, nous ne sommes pas dans le court terme" dit Philippe Gault. "Il y a une culture SIRTI avec l'obligation d'être en symbiose avec les adhérents et une recherche de résultats sur les objectifs communs que nous nous sommes fixés".

UNE LOI TRÈS ATTENDUE

Si les radios indépendantes sont aussi nombreuses en France c'est probablement à cause, ou grâce au SIRTI et à sa **ténacité à ne rien lâcher**. Les décisions sont collégiales, fruit d'un processus interne savamment orchestré **qui ne laisse que peu de place aux erreurs...** Et mieux vaut être en effet préparés lorsque des indépendants rappellent à l'ordre les grands groupes privés, ou critiquent les décisions du CSA. La tension est souvent forte, et les capacités de riposte ou de mesures de rétorsion contre le syndicat et ses dirigeants sont réelles. "Entre prise de tête et prise de claque" comme l'indique **Philippe Gault**. Pas de langue de bois lorsqu'il s'agit de souligner **l'injustice dans la distribution des fréquences FM** ou la renumérotation de TV locales. Mais l'égalité ne se gagne pas que par les déclarations à la presse. Il y a aussi un travail de détail, d'explications, d'accompagnement pour desserrer les difficultés. Pour cela, le SIRTI **n'hésite pas à accompagner ses adhérents**, notamment auprès du CSA, et est toujours à la recherche de solutions concrètes. Sous une apparence rugueuse, **c'est le pragmatisme qui prime**.

Le SIRTI et ses adhérents **ont une forte attente à l'égard de la prochaine loi sur l'audiovisuel**. D'autant que le gouvernement semble décidé à **proposer un projet très limité**, ce qui pourrait être décevant au regard des enjeux. "Si l'audiovisuel a besoin d'une nouvelle loi" explique Philippe Gault, "elle devra être une loi d'égalité afin d'assurer le développement des indépendants de la radio et de la télévision, une loi qui permettra de répartir à parts égales les fréquences et donnant de vraies perspectives quant à l'avenir de la RNT". Le combat ne fait que commencer... •



Moins de pression. Plus de liberté

Diffusée sur la Côte Basque et les Landes, TVPI a été fondée par Michel Lamarque qui dirige cette structure à l'imposante notoriété sur sa zone de diffusion. Un "Robin des Bois" de l'audiovisuel, et l'exemple d'une chaîne locale indépendante viable.

"Vous avez un petit magasin sur les Champs-Élysées. Et un beau jour, l'Etat décide de vous déplacer trois ou quatre numéros plus loin... Vous êtes toujours dans l'avenue mais pas au même endroit. Vos clients sont perdus. La dénumérotation des chaînes locales a conduit aux mêmes conséquences" souligne le patron de TVPI. **Michel Lamarque parle même de "mépris"** au regard des télévisions locales : "on se moque des petits" dit-il. Conséquence : **TVPI est passée du canal 20 au canal 30.**

Dans "un univers financier difficile et une pression du CSA", Michel

Lamarque est parvenu après 9 ans de diffusion depuis l'Espagne à inventer un format qui fonctionne : "j'ai inventé un modèle et réussi à générer de l'audience" (56 % des habitants regardent régulièrement TVPI). Il rappelle que "ce n'est pas la loi qui crée le marché mais la liberté" et compare la situation avec nos voisins espagnols : "il y a 1 000 chaînes de l'autre côté des Pyrénées. 40 en France... Il n'y a pas un problème là ?". **L'incertitude** est le sentiment de Michel Lamarque quant à l'avenir des télévisions indépendantes. Interrogé sur la future loi sur l'audiovisuel, le dirigeant s'interroge : "n'est-ce pas trop tard ? Une situation trop régulée n'a rien donné. Seuls des indépendants peuvent sauver les chaînes locales!". •



Michel Lamarque

Assurer une vraie diversité de l'offre

Dominique Guihot dirige Africa n° 1 diffusée à Paris, Melun et Mantes-la-Jolie. Une vingtaine de salariés, une équipe au Gabon, 102 000 auditeurs quotidiens... Il prêche pour une diversité de l'offre culturelle et géographique.

Dominique Guihot donne immédiatement le ton : "nos intérêts ne sont pas les mêmes que les grands groupes privés ni même que le Service Public. Nous sommes là pour permettre une offre plus riche et une vraie diversité. Une diversité culturelle... Je regrette pour ma part que celle-ci ne soit pas respectée. Nous ne sommes pas présents à Marseille alors que la communauté africaine et comorienne représente plus de 40 000 personnes. Il faut donc une stabilisation du paysage radiophonique qui assure une vraie

diversité de l'offre". Dominique Guihot est persuadé que **la RNT permettrait logiquement cette diversité.** Seulement c'est toujours le même scénario : "la position des grands groupes est une position d'arrière garde qui consiste à empêcher le développement de la concurrence".



Dominique Guihot

Le dirigeant affirme être "farouchement indépendant" et assure "qu'être isolé à la tête de son entreprise n'est plus possible compte tenu des enjeux radiophoniques et d'une évolution constante de la profession". •

La Radio Liberté d'abord

Raymond Schlegel est le gérant de Radio Liberté qui diffuse son programme, en catégorie B, sur une isofréquence (91.5) à Strasbourg, Haguenau et Wissembourg en Alsace. La fréquence unique, lui, il en connaît surtout les inconvénients...

"Le SIRT est un appui important pour l'ensemble des indépendants mais également pour Radio Liberté. C'est un interlocuteur : permanent, réactif et vigilant et j'ajouterai un protecteur des radios afin de préserver l'avenir" détaille le dirigeant.

Et Raymond Schlegel de rappeler que : "ces dernières années, les grands groupes ont été mieux servis que les radios indépendantes. Mais ce temps

est révolu, le CSA devrait davantage tenir compte du poids des indépendants dans le paysage radiophonique" espère-t-il.

Pour **Raymond Schlegel** : "le SIRT, comme les Indés Radios, sont aujourd'hui représentatifs car très structurés et surtout professionnels". Le pouvoir législatif a tout intérêt à prendre en compte les besoins des radios indépendantes qui selon Raymond Schlegel "sont les stations les plus proches des auditeurs". •



Raymond Schlegel

Pour une extension cohérente

Jean-Claude Julès est le directeur de Grand Sud FM située à Narbonne. 5 salariés. 4 fréquences qui propulsent le programme de Béziers à Perpignan. Pour le dirigeant, préserver son indépendance est primordial.

"La faiblesse des radios indépendantes, c'est qu'elles sont indépendantes" explique le directeur de Grand Sud. "Mais cette faiblesse est d'abord une force même si cela induit une sorte d'isolement". Pour **Jean-Claude Julès** : "rejoindre le SIRT nous a permis de rompre cet isolement et de bénéficier d'appuis dans de nombreux domaines, notamment face au CSA qui pratique un certain copinage. Seuls, nous n'y arriverions pas".

L'avenir ? "Sans avoir une volonté farouche d'extension, l'avenir passe par une extension cohérente. Dans l'Aude par exemple, nous ne sommes pas présents à Carcassonne. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé plusieurs fois au CSA. Nous sommes loin de Paris et donc victimes d'incompréhension et d'un certain désintérêt. Le CSA doit mieux s'intéresser aux radios de province et moins nous sous-estimer pour créer une vraie cohérence dans l'attribution des fréquences". •



Jean-Claude Julès



RÉGULATION DE L'AUDIOVISUEL
 CONCENTRATION DANS LES MÉDIAS
 RADIO NUMÉRIQUE TERRESTRE
 TÉLÉVISIONS LOCALES

LE SIRTI, PREMIER SYNDICAT DE L'AUDIOVISUEL INDÉPENDANT EN FRANCE

100% RADIO • ACTIV RADIO • ADO • ADO FM • AFRICA N°1 • ALOUETTE • ALPES 1 • ALTA FREQUENZA • ARL • BEAU SOLEIL FM • BEUR FM • BLACKBOX • BRUAYSI • CANAL FM • CANAL MARITIMA • CHAMPAGNE FM • CHANTE FRANCE • COCKTAIL FM • COLLINES FM • CONTACT • DELTA FM • DELTA TV • DICI RADIO • DIRECT FM • ECHO FM • ECN • EMOTION FM • EST FM • EVASION • FC RADIO • FG DJ RADIO • FLASH FM • FLOR' FM • FMC RADIO • FORUM • FRANCE MAGHREB • FRANCE MAGHREB 2 • FREQUENCE GRANDS LACS • FREQUENCE HORIZON • FREQUENCE PLUS • FUSION FM • GENERATIONS • GRAND LILLE TV • GRAND SUD FM • HAPPY FM • HIT WEST • HOT RADIO • IMPACT FM • JAIME RADIO • JAZZ RADIO 2 • JORDANNE FM • K6FM • KISS FM • KTO • LA LA RADIO • LA RADIO DE LA MER • LA RADIO PLUS • LATINA FM • LITTORAL FM • LOR'FM • LYON 1^{ERE} • MAGIC FM • MAGNUM LA RADIO • METROPOLYS • MISTRAL FM • MCE TV • MIXX RADIO • MONA FM • MONTAGNE FM • MOTORS TV • MTI • NOLIFE TV • NORMANDIE FM • NORMANDIE TV • OCEANE FM • ODS RADIO • ONE FM • OR' FM • OUEST FM • OUI FM • PERRINE FM • PLEIN AIR • PLEIN CŒUR • RADIO 6 • RADIO 8 • RADIO ALFA • RADIO AZUR • RADIO BONHEUR • RADIO CANAL CENTRE • RADIO CAROLINE • RADIO CLUB ALTITUDE • RADIO COTE D'AMOUR • RADIO CRISTAL • RADIO DREYECKLAND • RADIO ESPACE • RADIO GALAXIE • RADIO HAUTE ANGEVINE • RADIO INTENSITÉ • RADIO ISA • RADIO JERICO • RADIO LATINA • RADIO LATITUDE • RADIO LIBERTÉ • RADIO MARITIMA • RADIO MELODIE • RADIO MENERGY • RADIO MONTBLANC • RADIO MONTAGNES NOIRES • RADIO NO1 • RADIO OXYGENE • RADIO SCOOP • RADIO STAR • RADIO STAR MEDITERRANÉE • RADIO STUDIO 1 • RV1 • RADIO VITAMINE • RADIOCEAN • RCN Radio • RDC • RDL • RESONANCE FM • RMB • RTS FM • RVA • RVM • SEA FM • SUD RADIO • SUN FM • SWEET FM • TELE MELODY • TEMPO LA RADIO • TENDANCE OUEST • TFM • TONIC RADIO • TOP MUSIC • TOP MUSIC SELESTAT • TOTEM • TRACE TROPICAL • TRACE URBAN • TROPIQUES FM • TV PI • URBAN HIT • VARIATION • VFM • VIBRATION • VIRAGE Radio Lyon • VOLTAGE FM • WIT FM

**150 RADIOS ET TÉLÉVISIONS INDÉPENDANTES,
 2000 SALARIÉS DONT 500 JOURNALISTES,
 PLUS DE 10 MILLIONS D'AUDITEURS
 ET DE TÉLÉSPECTATEURS QUOTIDIENS.**



SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES RADIOS ET TÉLÉVISIONS INDÉPENDANTES
 TWITTER : @SIRTI_MEDIAS • FACEBOOK : SIRTI.SYNDICAT • MAIL : INFO@SIRTI.INFO